

Nombre de membres

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : -
- exclus : -

Date de convocation :

22 novembre 2016

Date d'affichage :

02 décembre 2016

Délibération n°62/2016 :

**ARRET DU PROJET DE
ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : -
- Abstention : 1

Séance du 29 novembre 2016,

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DELUZ s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mme BARASSI Sylvaine, Maire de la commune de DELUZ, en session ordinaire,

Etaient présents : *BARASSI ; TAILLARD ; BERCOT Johann ; BERCOT Pierre ; BENOIT ; VAREY ; TRIBLE ; MELANJOIE ; ESTIENNEY ; GAMET ; DELSART ; GERY*

Etaient absents : Mrs PANNARD et VERNET.

Procuration donnée : Mr PANNARD a donné procuration à Mr ESTIENNEY ; Mr VERNET a donné procuration à Mr BENOIT.

Secrétaire de séance : Mme TRIBLE Marie

Président de séance : Mme BARASSI Sylvaine

Mme BARASSI Sylvaine, Maire, a ouvert la séance.

Le Maire de la commune de DELUZ,

Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, consolidée au 14 juillet 2010, dite nouvelle loi sur l'eau ;

Vu les articles L2224-8 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R 123-3 à R 123-19 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal proposant la modification du zonage d'assainissement en date du 08 juin 2016.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de projet de zonage d'assainissement du territoire de la commune de DELUZ, dressé par le bureau d'études INITIATIVE Aménagement et Développement, 4 passaga Jules Didier 70000 VESOUL.

Ce dossier présente :

- un résumé de l'état actuel de l'assainissement de la commune et de ses défauts ;
- une estimation des coûts des différents scénarii d'assainissement de la commune, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

- les zones d'assainissement collectif où la commune sera tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet de l'ensemble des eaux collectées ;
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où la commune sera seulement tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, leur entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le projet de zonage d'assainissement du territoire de la commune tel que proposé par le cabinet INITIATIVE en octobre 2016.

Fait et délibéré à DELUZ, le 29 novembre 2016
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme
Le Maire, Sylvaine BARASSI

A blue circular official stamp of the Commune de Deluz is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text "COMMUNE DE DELUZ" and "LEZ-TOURNAI" around a central emblem. The signature is a cursive script in blue ink.